



Le pouvoir des parlementaires au Cameroun a été questionné après l'annulation de la plénière portant sur la présentation par la Chambre des comptes de son Rapport d'audit.

La session du mois de juin a été marquée, par la disparition du planning de l'Assemblée nationale, d'une séance de présentation par la Chambre des comptes de la Cour suprême, de son rapport annuel et du rapport d'audit du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus. Une annulation d'un programme prévu de longue date et que n'a pas motivé l'Institution. «Les députés sont presque dans tous leurs états parce que ce changement est intervenu sans aucune justification. On a seulement constaté que la programmation a disparu. Cédant place à une nouvelle. On ne nous a pas donné de raisons. Nous sommes déçus, nous ne nous attendions pas à ça. Nous avons seulement que c'était parti et on n'a rien dit. Ni sur le motif, ni sur la nouvelle programmation», déclarait le député de l'Union démocratique du Cameroun (Udc) Koupit Adamou.

Protestations

Cet évènement est survenu au Parlement sans que les parlementaires ne pipent mot «officiellement». Donnant manifestement une onction à la décision du gouvernement d'annuler le passage de la Chambre des comptes de la Cour suprême devant l'Assemblée nationale. Pourtant, le législatif a le pouvoir de demander des comptes au gouvernement. L'article 35 de

la Constitution dispose que: «(1) le Parlement contrôle l'action gouvernementale par voie de questions orales ou écrites et la constitution des commissions d'enquête sur des objets déterminés. (2) Le gouvernement, sous réserve des impératifs, de la défense nationale, de la sécurité de l'Etat, ou du secret de l'information judiciaire, fournit des renseignements au Parlement».

La Chambre des Comptes de la Cour suprême devait présenter son rapport annuel et le rapport d'audit du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus, le vendredi 25 juin 2021. Au-delà d'être contenu dans la programmation journalière de la Chambre Basse du Parlement, cette rencontre avait été annoncée par le ministre des Finances, Louis Paul Motaze au cours de son passage lié à la défense du projet de loi de finances rectificative. En rappel, de nombreux ministres ont été auditionnés dans cette affaire. Y compris le Premier ministre, Joseph Dion Ngute.

Ref:La Nouvelle Expression
